

L'effectif en nombre d'heures

Dans la GRH IG, la valeur est reprise depuis la DSN mensuelle pour chaque salarié, dans les champs S21.G00.53.002 pour les S21.G00.53.001 = '01' et S21.G00.53.003 = (null ou '40')



Vous pouvez rechercher ces valeurs en réalisant une édition personnalisée de la DSN

Janvier 2025 Contrôle DSN Urssaf

S21.G00.53.001 Type 01 Travail rémunéré

Structure

- Association de présentation Frais Pro
 - ET01 Etablissement ET01
 - SE01 Etablissement ET01 Section SE01
 - ET02 Etablissement ET02
 - SE02 Etablissement ET02 Section SE02
 - ET03 Etablissement ET03
 - SE03 Etablissement ET03 Section SE03
 - ET04 Etablissement ET04
 - SE04 Etablissement ET04 Section SE04
 - ET05 Etablissement ET05
 - SE05 Etablissement ET05 Section SE05
 - ET06 Etablissement ET06
 - SE06 Etablissement ET06 Section SE06

Editions

Edition DSN

Edition des montants nominatifs Personnaliser

- Période en cours uniquement
- Prime de fin de contrat
- Hors périodes en cours
- Autre élément de revenu brut
- Assiette de cotisation URSSAF
- Supplément URSSAF

Edition des anomalies

Edition personnalisée

Ajouter Modèles Blocs Supprimer Exporter CSV Alias Personnaliser

Colonne	Bloc	Code	Type	Montant
Colonne 1	S3 Activité	01 Travail rémunéré	002 Mesure	
Colonne 2	S3 Activité	02 Durée d'absence non rémunérée	002 Mesure	

Détail des graphiques des heures supplémentaires

Nous vous invitons à reprendre les calculs détaillés présents dans les effectifs mensuels et les données DSN concernant cette thématique.

Revision #4

Created 27 June 2025 13:30:10 by Bénédicte DESBROCHES

Updated 20 March 2026 10:20:46 by Bénédicte DESBROCHES